



Parait le lundi matin

Published every Monday morning

Abonnements Subscriptions \$2 par an a year

Payables d'avance  
Payable in advance

# MUNICIPAL Gazette MUNICIPALE DE—OF Montreal

Organe officiel de la Corporation de la Ville de Montréal Official organ of the Corporation of the City of Montreal

CANADA

Troisième année  
Third year NO. 37

15 October 1906

Les abonnements sont reçus chez  
Le Trésorier de la Ville de Montréal,  
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent  
être adressées au directeur de  
"LA GAZETTE MUNICIPALE"  
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to  
The City Treasurer of Montreal  
City Hall

All other communications should be  
addressed to the managing-editor of  
"The Municipal Gazette"  
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

## OPINIONS LEGALES

### Expropriation de la 3e section de la rue Saint-Antoine

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, 20 septembre 1906.

A Son Honneur le Maire et aux Echevins de la Ville de Montréal.

Messieurs,

Permettez-nous d'attirer votre attention sur le fait que, d'après le Statut de Québec, 3 Ed. VII, chap. 62, par. 52, la Ville de Montréal est autorisée à décréter, par résolution adoptée par la majorité de tous les membres du Conseil, d'ici à la fin de décembre 1906, l'expropriation de la troisième section de la rue Saint-Antoine, savoir: de la rue Windsor à la rue de la Montagne. En conséquence, nous prenons la liberté de vous suggérer de décréter, par résolution adoptée par la majorité de tous les membres du Conseil, l'expropriation ci-dessus.

Comme cette expropriation doit être faite d'ici à la fin de décembre prochain, il serait opportun, pour le Conseil, d'adopter le plus tôt possible, la résolution dont il est question plus haut et de donner les instructions nécessaires, tant au Département en Loi qu'au Département de la Voie, pour se conformer aux exigences de la loi.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en Chef de la Ville,  
(Pour les avocats de la Ville.)

### Egoût de la rue Forsythe

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 2 octobre 1906.

Au Président et aux Membres de la Commission des Chemins.

Messieurs,

RE EGOUT DANS LA RUE FORSYTHE, DEPUIS LA RUE DAVIDSON JUSQU'À LA RUE SAINT-GERMAIN.

Le Département en Loi ayant été prié de donner son opinion afin de savoir si la Ville peut continuer un égout dans la rue Forsythe, depuis la rue Davidson jusqu'à la rue Saint-Germain, conformément à l'amendement de M. l'échevin Marin, adopté par le Conseil, le 18 juin dernier, nous avons l'honneur de répondre comme suit:

Les termes de la résolution du Conseil, adoptée le 15 juin dernier, et particulièrement ceux de l'amendement de M. l'échevin Marin, nous permettent de dire que le Conseil a en effet décrété la construction de l'égout de la rue

## LEGAL OPINIONS

### Expropriation of St. Antoine Street, Third Section.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, September, 20th 1906.

To His Worship the Mayor, and to the Aldermen of the City of Montreal.

Gentlemen,

We beg to draw your attention to the fact that, by Provincial Act, 3 Edward VII, chap. 62, par. 52, the City of Montreal is authorized to order, by resolution adopted by the majority of all the members of Council, from now to the end of December 1906, the expropriation of St. Antoine street, 3rd section, to wit, from Windsor to Mountain street. Therefore, we would suggest your Council to order, by a resolution adopted by the majority of Council, the said expropriation.

As such expropriation must be enacted, from now to the end of December next, it would be advisable for Council, to adopt, as soon as possible, the resolution in question, and to give the necessary instructions to both the Law and Road Departments, so that the enactments of the above Act may be complied with.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Counsel and Attorney.  
(For the City Attorneys.)

### Sewer in Forsythe street.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, October 2nd 1906.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

RE SEWER IN FORSYTHE STREET, FROM DAVIDSON TO ST. GERMAIN STREET.

The Law Department having been asked to give its opinion as to whether the City could continue a sewer in Forsythe street, from Davidson to St. Germain streets, in accordance with the amendment of Ald. Martin, adopted by Council, on the 18th June last, we have the honor to answer as follows:

By the resolution of Council, adopted the 15th June last, and especially by the terms of Ald. Marin's amendment, the Council has ordered the construction of the sewer in Forsythe street, although it recommended that the Law